

Brève analyse de la relation finale synodale et de la crise actuelle

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Informations](#), [Points non négociables](#)

Date : 26 octobre 2015



Il est trop tôt pour prévoir ce qu'il adviendra de l'Église dans les mois à venir. Il est aussi prématuré de tirer des conclusions - forcément hâtives - sur ce qui vient d'avoir lieu. Il est en tout cas, certain, que médiatiquement l'on minimise l'échec des "novateurs" et que ces derniers affirment, notamment par le canal médiatique, avoir gagné. Les journalistes sont pourtant divisés sur cette question, car même la grande presse reconnaît que la relation finale ne dit rien sur l'accès des divorcés remariés à l'eucharistie et qu'il y a bien reculé. Le texte adopté samedi 24 octobre 2015 ne dit rien et ne parle plus, à l'instar des textes de 2014 ou de l'*Instrumentum laboris* de juin 2015, d'un quelconque "*cheminement pénitentiel*", qui a fini par mourir aux termes des débats de ces dernières semaines (même sous sa forme la plus rigoureuse d'une communion par an ou d'un processus prenant plusieurs années...), et peut-être évacué par le pape lui-même le 6 octobre 2015...

[Benoît et moi](#) a donné une intéressante analyse qui rejoint plusieurs commentaires, y compris émis par des observateurs peu - ou pas - "bergogliens" (une [autre analyse](#) peut aussi être lue).

Les trois paragraphes sur les divorcés et remariés, § 84, § 85 et § 86, reprennent en grande partie les travaux du cercle Germanicus, comprenant le cardinal Walter Kasper, les cardinaux Muller et Schönborn, et qui dès le début, avait été identifié comme la voie de la médiation possible. C'est le cardinal Schönborn qui a fourni l'interprétation du texte dans l'habituel point-presse à l'heure du déjeuner: «*Nous n'avons pas parlé directement de l'accès aux sacrements*», mais on a indiqué la voie du discernement pour l'intégration de ces couples dans les communautés chrétiennes.

C'est le premier point qui doit être précisé: dans le texte, comme l'a souligné Schönborn, il n'y a aucune référence à l'Eucharistie. Dans le § 85, on cite, comme l'avaient fait les pères du cercle allemand, la première partie de l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* au paragraphe 84, où il était question, justement, de «*bien discerner les situations*». Puis, on dit qu'«il est du devoir des prêtres d'accompagner les personnes concernées sur la voie du discernement selon l'enseignement de l'Église et les orientations de l'évêque». Enfin, au-delà de ces «*orientations de l'évêque*» qui pourraient lieu à des réalité très hétérogènes, le § 86 indique que «*ce discernement ne pourra jamais ignorer les exigences de la vérité et de la charité de l'Évangile proposés par l'Église. Pour cela, les conditions nécessaires d'humilité, de réserve, d'amour pour l'Église et son enseignement, dans la recherche sincère de la volonté de Dieu et le désir de parvenir à une réponse plus parfait à elle, doivent être garanties*».

Il est assez évident que le choix de ne pas mentionner spécifiquement l'accès au sacrement, et donc les questions posées par l'intégralité du § 84 de *Familiaris consortio*, est le compromis atteint dans le but de recueillir un nombre de voix suffisant pour atteindre les deux tiers. En particulier, il faudra donc comprendre si le Pape lui-même voudra s'exprimer clairement sur la question dans un éventuel document, comme par exemple une exhortation apostolique, ou autre. De toute façon, on a jeté les bases pour un discernement plus attentif envers des réalités qui «*ne doivent pas se sentir excommuniées*».

Si l'accès, même "régulé", à l'Eucharistie avait été soumis aux pères synodaux, il est probable qu'il aurait été rejeté. Si les paragraphes 84, 85 et 86 ont été adoptés, ce n'est pas en dépit des "conservateurs", mais bien en raison de ces derniers, parce que la formule leur semblait acceptable et qu'elle évacuait tout accès à la communion eucharistique. (Parallèle intéressant à faire avec le rôle de la minorité conciliaire lors de Vatican II: les textes conciliaires ont bien été adoptés grâce à eux. On dit que Paul VI prenait toujours avec lui, avant d'aller à

Castel Gandolfo, les objections de la minorité conciliaire pour mieux les étudier).

Peut-être faut-il voir une "désacramentalisation" de la question des divorcés dits remariés. Les pères synodaux semblent avoir posé la question en termes d'accueil ou d'accès à la vie paroissiale (catéchiste, etc.) et à d'autres fonctions (parrains).

Ce qui est, en revanche, patent, ce n'est plus tellement la division de l'Église catholique: elle existe depuis cinquante ans - disons depuis 1965 - et ne s'est pas cautérisée malgré quelques pontificats énergiques, à commencer par celui de Paul VI, dont on oublie qu'il est l'un des premiers à constater certains "délabrements" dans l'Église (la référence aux "*fumées de satan*", les "*ferments de schisme*" dénoncés dans l'Église néerlandaise, les propos à Jean Guilton, la reconnaissance que le concile Vatican II n'a pas été suivi d'un renouveau). Ce qui est avéré, c'est bien la division *ouvertement reconnue* de l'Église catholique. La crise n'est plus niée: elle est affirmée publiquement. Même les médias semblent l'avoir clairement compris. Y compris *La Croix*, dont la partialité a été avérée au cours des débats synodaux, l'a constaté, affirmant qu'il a bien existé au synode "*une résistance plus marquée et organisée que l'an dernier*" et que si le discours du pape, prononcé samedi 24 octobre 2015, a été applaudi, "*la salle ne s'est pas levée unanimement*". [Petit extrait](#):

LA SALLE NE S'EST PAS LEVÉE UNANIMEMENT

(...)

La parole conclusive du pape était attendue après un synode durant lequel sa méthode et l'accent qu'il met sur la miséricorde ont rencontré une résistance plus marquée et organisée que l'an dernier. Son discours, samedi, a été applaudi, mais la salle ne s'est pas levée unanimement. Comme le confie un de ses proches, « *son pontificat devra être long s'il veut rendre son processus de réforme irréversible* ».

On peut se demander si, au-delà du synode, c'est bien la prise en compte d'une profonde division dans l'Église. Profonde division dont on ne saurait se contenter et qu'il convient de quitter pour le salut de tous. Ce serait peut-être, et paradoxalement, le début d'une sortie de crise. On ne guérit qu'un malade en prenant compte de son état de santé, non en le niant. L'Église ne peut plus se contenter d'un discours flou et d'une distorsion complète entre le doctrinal et le pastoral. Cette distinction devient mortifère si la pastorale aboutit à nier ouvertement la doctrine. 50 ans après, cette distinction ne résout rien, tendant davantage à miner la doctrine qu'à la défendre, alors qu'elle n'est pas, officiellement, contestée... La crise synodale a peut-être rappelé qu'une crise trop profonde et trop longue dans la doctrine et la liturgie finit par toucher, à terme, d'autres domaines, comme la morale, qui semblait si bien

préservée sous les pontificats de Paul VI, de Jean-Paul II et de Benoît XVI. Mais elle révèle aussi qu'il faut une adhésion sincère aux enseignements pontificaux, donc un approfondissement et une meilleure connaissance de la doctrine de l'Église. L'encyclique *Humanae vitae* n'a, par exemple, été reçue que du bout des lèvres, voire contestée ou passée sous silence. Les enseignements de Jean-Paul II et de Benoît XVI ont été peu étudiés. Bref, si la doctrine de l'Église sur le mariage a été contestée, c'est aussi parce qu'elle a été portée comme un boulet, comme un fardeau et non comme une vérité qui libère. Les textes ne changent rien et il ne suffit pas nécessairement de les multiplier. Il faut aussi qu'ils soient vécus par des pasteurs qui les mettent en oeuvre. La crise ne se résout pas seulement par le haut...

C'est sur ce plan que les réformes relatives à l'organisation de l'Église seraient utiles: comment contribuer à une meilleure connaissance de la doctrine de l'Église ? Comment propager des enseignements pour mieux les populariser ? La pastorale, c'est peut-être aussi cela.